

Image not found or type unknown



Renovation d'un batiment agricole

Par **loulou**, le **14/01/2010 à 09:40**

Bonjour, rnje possede un hangar agricole d'un seul pan barder en bois je voudrais remplacer le bardage en bois par des moellons dois - je demander un permis de construire merci de me tenir au courant

Par **jeetendra**, le **14/01/2010 à 10:35**

Bonjour, ce sera soit un permis de construire, soit une déclaration préalable de travaux, il faut vous adresser à votre Mairie (lieu de situation du hangar agricole), ils vous renseigneront efficacement, bonne journée à vous.

Par **elydaric**, le **15/01/2010 à 21:06**

Les modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment sont soumis à simple déclaration préalable.